



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air

Question écrite n° 48582

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur la progression de la pollution dans les vallées alpines liée à la croissance du transit de fret routier. Les mesures récemment effectuées à la demande du maire et conseiller général de Chamonix ont démontré que, avec un taux de concentration de 243 milligrammes par mètre cube d'air de fumées noires et poussières émises par les moteurs, la cote d'alerte était dépassée par rapport aux normes établies par l'OMS. De ce fait, il ne peut que regretter le rejet par le ministre de l'environnement des amendements qu'il avait déposés à la loi sur l'air tendant à établir des transits de marchandises dans les vallées alpines et tendant à implanter des capteurs d'air dès 1997 le long des principaux axes routiers du massif alpin. Il lui demande donc quelles dispositions elle entend prendre par rapport à l'identification de ces nuisances et aux solutions à apporter, cette préoccupation étant partagée par l'ensemble des élus de la montagne.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48582

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 904